

Récapitulatif des dispositifs d'apaisement des vitesses - Partie 1

NB : Ce tableau synthétique a pour but de présenter une vue d'ensemble des principales différences entre les dispositifs présentés.
Il ne dispense pas de se référer à la réglementation et/ou aux recommandations pour connaître l'intégralité des éléments de mise en œuvre.

DISPOSITIF	RALENTISSEURS "Dos d'âne" et "Trapézoïdaux"	COUSSINS	PLATEAUX	CHICANES	MINI-GIRATOIRES			
Zone	Agglo.	Hors agglo.	Agglo.	Hors agglo.	Agglo.	Hors agglo.	Agglo.	Hors agglo.
Réglementé	Oui	Interdit					Oui	Oui
Existence de recommandations / règles de l'art	Oui		Oui		Oui		Oui	Oui
Localisation optimale	Cœur de zone		Cœur de zone / entrée de zone 30	Proche d'un carrefour ou cœur de zone	Pas de localisation préférentielle (1)		Cœur de zone / Intersections	
Adapté au niveau de trafic (2)	< 3000 véhicules / jour (< 300 poids-lourds)		Pas de seuil ou < 10 000 véhicules/ jour si trafic 2RM significatif	Pas de seuil	Pas de seuil		trafic total entrant <1 800 véh / jr	
Implantation (3)	R Zone 30 ou vitesse limitée à 30 km/h		Section avec vitesse limitée ponctuellement à 30km/h ou en zone 30. Chaussée bidirectionnelle > 5,50 m de large. Visibilité minimale de 25 m. > 100 m en aval du panneau d'entrée d'agglomération. > 40 m d'un virage	Section avec vitesse limitée ponctuellement à 30km/h ou en zone 30. Visibilité minimale de 25 m. > 100 m en aval du panneau d'entrée d'agglomération. > 40 m d'un virage	Entrée d'agglomération (> 50 m après EB10). Distance de visibilité selon la vitesse d'approche : <ul style="list-style-type: none">à 90 km/h : 130 à 150 mà 70 km/h : 85 à 95 m Distance de visibilité selon la vitesse d'approche : <ul style="list-style-type: none">à 50 km/h : 45 men zone 30 : 20 men zone de rencontre : 15 m		Intersection entre 3 ou 4 branches (4)	
Catégorie de dispositifs	Elévation		Elévation	Elévation	Changement de trajectoire		Changement de trajectoire	
Vitesse maximale de franchissement	30 R		30	30	50	50 R	90	
Compatibilité bus / PL	Non		Oui	Oui	Oui		Oui	
Impact pour la circulation cycliste	Gênant (élévation nette)		Neutre (contournement possible)	Gênant (élévation nette)	Neutre		Neutre	

R Critère obligatoire

1. Pour cet équipement (chicane), aucune localisation pour l'implanter n'est à prioriser. En revanche, des critères de visibilité sont détaillés dans la ligne "Implantation".

2. Pour les dispositifs associés à un seuil de trafic, il s'agit d'une recommandation. Elle est établie de manière à ce que l'équipement ne produise pas de bruit trop élevé pour les environs.

3. L'ensemble des éléments présents dans cette ligne concernent principalement la distance entre l'usager et l'équipement permettant une bonne visibilité selon la vitesse d'approche.

4. Les branches doivent présenter un angle compris entre 80 et 140° entre elles afin de ne pas permettre aux usagers de circuler à contre sens.

Récapitulatif des dispositifs d'apaisement des vitesses - Partie 2

NB : Ce tableau synthétique a pour but de présenter une vue d'ensemble des principales différences entre les dispositifs présentés.
Il ne dispense pas de se référer à la réglementation et/ou aux recommandations pour connaître l'intégralité des éléments de mise en œuvre.

DISPOSITIF	ECLUSES		RADARS PEDAGOGIQUES		BANDES RUGUEUSES	
Zone	Agglo.	Hors agglo.	Agglo.	Hors agglo.	Agglo.	Hors agglo.
Réglementé			Oui	Oui		
Existence de recommandations / règles de l'art	Oui		Oui		Oui	Oui
Localisation optimale	Entrée / Sortie / Cœur de zone		Entrée ou cœur de zone		<ul style="list-style-type: none"> • En amont d'un virage dangereux, d'un carrefour • Sur un axe principal • Avant un péage 	<ul style="list-style-type: none"> • En amont d'un virage dangereux, d'un carrefour • Sur un axe principal • Avant un péage
Adapté au niveau de trafic (1)	< 1 000 UVP / heure dans les 2 sens		Pas de seuil			
Implantation (2)	Entrée d'agglomération (> 50 m après EB10). Distance de visibilité selon la vitesse d'approche : <ul style="list-style-type: none">• à 90 km/h : 130 à 150 m• à 70 km/h : 85 à 95 m Distance de visibilité selon la vitesse d'approche : <ul style="list-style-type: none">• à 50 km/h : 45 m• en zone 30 : 20 m• en zone de rencontre : 15 m	50 à 100 m de l'endroit sensible	150 m de l'endroit sensible	A plus de 100 m d'une habitation.	A plus de 100 m d'une habitation.	
Catégorie de dispositifs	Changement de trajectoire	Alerte			Alerte	
Vitesse maximale de franchissement	50	Selon lieu d'implantation	30	50	90	Selon lieu d'implantation 90 130
Compatibilité bus / PL	Oui	Oui			Oui	
Impact pour la circulation cycliste	Dépend du type d'écluse (3)	Neutre			Neutre	

R Critère obligatoire

1.Pour les dispositifs associés à un seuil de trafic, il s'agit d'une recommandation. Elle est établie de manière à ce que l'équipement ne produise pas de bruit trop élevé pour les environs.

2.L'ensemble des éléments présents dans cette ligne concernent principalement la distance entre l'usager et l'équipement permettant une bonne visibilité selon la vitesse d'approche

3.Plusieurs versions existent comme l'écluse double, asymétrique, à chicane.